

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 27 février 2020

L'an **Deux mil Vingt, le Vingt Sept Février**, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLAGES DU LAC DE PALADRU, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis Carron, Maire.

Date de convocation : 20 février 2020

**Nombre de conseillers en exercice : 23**

**Nombre de conseillers présents : 18**

Denis Carron, Jean Paul BRET, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, René-Xavier Faivre-PIERRET, Janine GARIN, Maryse TRAVERS, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Guilaine COUPAS, Denis GUILLAUD, Emilie MERMET, Marie Christine CLOR.

**Nombre de conseillers représentés : 1**

Lionel SEIGLE-VATTE (pouvoir à J. FOROT)

**Nombre de conseillers absents : 4**

Christian MOINE – Camille GUIBERT – Elodie GUINET – Amélie VERRIER –

Secrétaire de séance : Laurence KAISSARIS

ooOoo

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Vote du taux d'imposition 2020
- 2 - Vote du Budget Primitif 2020 : Commune – Budget annexe – CCAS
- 3 - CAPV – Rapport de la commission Locale des Charges Transférées (CLECT) : Compétence Lecture publique et Compétence Economique sur le transfert des zones d'activités.
- 4 - CAPV – Groupement de commandes pour vérification et maintenance des systèmes incendie.
- 5 - CAPV – Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées.
- 6 - Adoption de la déclaration de projet emportant approbation de la mise en comptabilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme du Pin.
- 7 - Comodat local immeuble SEMCODA au Pin.
- 8 - Convention financière enseigne Tennis au Pin.
- 9 - Demande de subvention EAJE 2020.
- 10 - Tarifs entrées plage Paladru.
- 11 - Compte-rendu réunion du Tour du Lac.
- 12 - Point sur la crèche – bilan 2019.
- 13 - Point sur le RAM – bilan 2019.
- 14 - Point sur l'animation jeunesse – bilan 2019.
- 15 - Approbation du règlement de formation.
- 16 - Classement en commune touristique.
- 17 - Annulation dette ordures ménagères.
- 18 - Convention judo-karaté ménage dojo.
- 19 - Tableau des permanences pour les élections municipales du 15 mars 2020
- 20 - DIA
- 22 - Compte-rendu des commissions communales.
- 23 - Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant d'ajouter un point à l'ordre du jour : « acquisition du passage à M. Chassigneux » et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance de janvier.

Les élus acceptent le point supplémentaire et aucune modification n'est apportée sur le compte-rendu qui est approuvé à l'unanimité.

### 1. Vote des taux d'imposition 2020

Il est proposé de conserver les mêmes taux d'imposition que ceux appliqués en 2019 soit :

Taxe habitation : 9.80 %

Taxe sur le foncier bâti : 20.65 %

Taxe sur le foncier non bâti : 53.66 %

Voté à l'unanimité.

### 2. Vote du budget primitif 2020 : Commune - Budget annexe - CCAS

Budget CCAS : budget à 11 350€ voté à l'unanimité

Budget annexe Investissement : 29 871€ voté à l'unanimité (voir pour rajouter la Boulangerie L'ami de Pin s'ils souhaitent un loyer avec TVA).

Budget annexe fonctionnement : 46 142€ voté à l'unanimité

Budget primitif voté en fin de mandat pour pallier au risque d'être bloqué par la nouvelle équipe municipale si elle ne souhaitait pas voter le budget. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de risque à ce sujet. Budget voté à l'unanimité pour 2 684 099.08€.

Il est à noter que nous ne dépendons de l'Etat que pour un montant de subvention de 507 320€.

Budget investissement : voté à l'unanimité pour 725 133€.

### 3. CAPV : rapport de la Commission Locale des Charges Transférées : Compétence Lecture publique et Compétence Economique sur le transfert des zones d'activité

Contrairement aux accords passés lors du transfert des médiathèques et bibliothèques à la CAPV, Voiron, Voreppe et Moirans ne voulaient plus assumer les dépenses d'investissement pour leur médiathèque.

La CAPV a donc provoqué une réunion de la CLECT pour modifier l'accord antérieur et diminuer en conséquence leur attribution de compensation (AC). Finalement, les trois communes ayant souhaité revenir aux dispositions initiales, la CLECT n'a plus eu à statuer sur cette question.

De même, la zone d'activité sur le Pin, sera cédée à la CAPV dans le cadre de sa compétence économique.

Le Conseil Municipal approuve les rapports de la CLECT à l'unanimité.

### 4. CAPV : groupement de commandes pour vérification et maintenance des systèmes incendie

Cela concerne les alarmes, extincteurs, bornes incendie. Nous obtenons de bons prix grâce à la mutualisation. Voté à l'unanimité pour poursuivre le groupement des commandes.

### 5. CAPV : désignation d'un délégué à la protection des données mutualisées

Un délégué est nommé par la CAPV mais il sera payé par les Communes. Ce délégué travaillera avec une personne de la Commune qu'il convient de désigner. Cette personne doit bien connaître la Commune.

Voté à l'unanimité pour que cette personne soit Odile Perrin, secrétaire de Mairie.

## 6. Adoption de la déclaration de projet emportant approbation de la mise en de la mise en compatibilité du PLU (Plan Local d'Urbanisme) du Pin

Enquête publique du 6 au 20 février. Seulement 2 visites et 2 mails.

Deux conclusions avec avis favorables.

Il est rappelé que la CAPV prend en charge la moitié des coûts. Le Maire remercie C. Clor pour son investissement dans ce dossier et le travail efficace mené avec l'Agence d'Urbanisme.

Déclaration de projet approuvée à l'unanimité

## 7. Comodat local immeuble SEMCODA au Pin

Immeuble destiné initialement aux personnes âgées avec une salle commune en rez-de-chaussée permettant le regroupement de ces locataires pour faire des activités. A ce jour, seulement la moitié des logements a été retenue par des retraités, l'autre moitié par des personnes en activité. SEMCODA propose un contrat de prêt à la Commune. L'idée serait de prendre la gestion cette salle. Il est demandé d'attendre que les locataires entrent dans les lieux afin de voir ce que la Commune pourrait proposer. Un parking sera à prévoir

Il est rappelé que les logements de cet immeuble sont des logements sociaux ; les personnes de la commune ayant un revenu n'entrant pas dans les critères n'ont pas été retenues.

## 8. Convention financière enseigne Tennis du Pin

Mise de deux enseignes sur le bâtiment du tennis intercommunal avec le nom des 4 communes et le logo du tennis pour un coût de 2 400€ TTC (au lieu de 3 600 initialement) dont 1 578€ subventionnés par la participation des communes du tour du lac. Coût pour la Commune VLP : 822€.

1 abstention – Adopté à la majorité

## 9. Demande de subvention EAJE 2020 (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants)

Subvention du Conseil Départemental servant au personnel pour l'achat de petit matériel dans les crèches.

Votée à l'unanimité pour autoriser le Maire à établir cette demande de subvention.

## 10. Tarif entrées plage Paladru

La commission « Plage » propose de passer la carte de 10 entrées adulte à 25€ au lieu de 23€.

Création d'une carte de 10 entrées pour les enfants au tarif de 12€ ; Entrée enfant seul : 1,50€

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité et mises en vigueur dès cette année.

## 11. Compte rendu de la réunion du Tour du Lac du 6 février 2020

- Rappel d'une journée Vélo le 06/06/2020 et de l'étape du Tour de France qui passera sur notre commune le 14 juillet.

- Accueil Loisirs à Charavines : très forte augmentation par rapport à l'année dernière. 1 900€ en 2018 et 3 864€ pour 2019 pour le mois de Juillet uniquement, passage de 48 enfants sur le mois de Juillet.

- Unification de la subvention des communes du tour du lac en direction des enfants mineurs inscrits aux associations sportives et/ou culturelles à 15€/enfant.

- Gendarmerie : visite de l'école de Biliou. Le lieu convient à la gendarmerie, il manque juste une douche qui sera mise en place.

## 12. Point sur la crèche - Bilan 2019

Crèche : coût 32 676€ en 2018 contre 5 419€ en 2019 représentant le reste à charge pour la Commune. Le taux d'occupation est de 73 %. Un coût de 1.80€ en plus est demandé aux enfants venant de l'extérieur.

## 13. Point sur la RAM - Bilan 2019

Coût : 2 858€ pour 2018 (sur 6 mois)

6 597€ en reste à charge pour 2019

## 14. Point sur l'animation jeunesse - Bilan 2019

. Locoactive : 3 317 h facturées en 2018 et 3 442 h facturées en 2019

38 jeunes sur 108 soit 37.4% de fréquentation

Activités : ski, danse, biathlon

. Partenariat le Grand Angle et l'école de musique

Reste à charge des communes 41 687€ (15 687€ pour VLP contre 17 318€ en 2018).

A noter que l'unité intercommunale est fragile ; Charavines trouve l'activité trop onéreuse et pas adaptée aux jeunes délinquants de sa commune, ce qui n'est pas l'objectif de cette animation. Des structures spécialisées existent pour ce secteur particulier.

## 15. Approbation du règlement de formation

Concerne la formation du personnel

Adopté à l'unanimité

## 16. Classement en commune touristique

VLP a fait la demande pour passer en commune touristique. Cette demande est faite par les Communes et non par l'interco. Pour info, à ce jour, seule la commune de Charavines était classée commune touristique. Dernièrement, sans informer personne, Biliou a fait cette demande qui a été acceptée. Il aurait été judicieux qu'une demande globale soit faite pour les 4 communes du tour du lac, cela n'a pas été le cas.

Autorisation unanime donnée au Maire pour faire cette demande.

## 17. Annulation dette ordures ménagères

Le 111 route de Chassigneux a un arriéré de 884€ concernant le ramassage des ordures ménagères (arriéré depuis 2015). L'association des Artistes pourrait payer 184€ cette année, laissant à la commune les 700€ restants. Après accord avec l'intéressé et le Trésorier, la dette sera effacée pour repartir sur de bonnes bases dès cette année.

Proposition votée à l'unanimité pour annulation de la dette.

## 18. Convention judo karaté ménage DOJO

Demande d'utilisation du DOJO par l'école du Pin pendant la saison hivernale (20 demi-journées soit 2 par semaine).

Le DOJO étant intercommunal, Le Maire a demandé l'accord des autres maires qui ont répondu favorablement ainsi que les présidents des deux clubs concernés. Aujourd'hui il y a 4h de ménage par semaine prises en charge par les clubs. La commune a proposé de prendre en charge 2h de ménage par semaine en contrepartie de l'utilisation du DOJO par l'école. Cet accord serait convenu pour une durée de 1 an, à reconduire si l'utilisation du DOJO par l'école est correcte et qu'il n'y a pas de dégradations.

Un règlement sera fait entre les associations et l'école pour l'utilisation des locaux. A noter qu'il n'y aura aucun autre accord suite à des demandes d'associations.

3 contre – 1 abstention – Accepté à la majorité.

## 19. Tableau des permanences pour les élections municipales du 15 mars

Sous réserve de l'accord des personnes absentes, il a été retenu les permanences suivantes : (à valider)

Le PIN

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
Marie-Christine Clor Philippe Accorso Laurence Kaissaris	Jean-Paul Bret Christian Moine Emilie Mermet	Christian Clor Chrystelle Sanchez Denis Carron	Christiane Perot Maryse Travers

Paladru

De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
Denis Carron René Faivre Pierret Jérôme Forot	Christiane Collomb Jeanine Garin Camille Guibert	Ernest Ortiz Daniel Seyve Lionet Seigle Vatte	Daniel Seyve Ernest Ortiz Jeanine Garin Denis Carron

## 20. Acquisition Passage M. Chassigneux

Il s'agit pour la commune, d'acquérir une bande de terrain de 246m<sup>2</sup> suite à la division de vente de la maison Chassigneux afin de laisser une servitude de passage agricole mais aussi pour garantir le futur. Un arrêté de voirie doit être établi. Le coût de cet achat représente un forfait de 2 000€ auxquels il faut ajouter les frais de notaire et de géomètre.

Accord à l'unanimité pour cet achat.

## 21. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Route du Vernay – maison pour 230 000 €

Rue de la Sonnière – maison pour 252 000€

Champ Vérida – maison pour 150 000€

Champ d'olivier - maison pour 315 000€

La commune ne préempte pas ces biens.

## 22. Compte rendu des commissions locales

Le Conseil d'école du Pin et de Paladru a émis un vote pour le maintien de la semaine scolaire à 4 jours au lieu de 4.5 jours comme le veut la loi. C'est une dérogation établie pour trois ans qu'il faudra renouveler à l'avenir après avoir sollicité les parents.

## 23. Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

Le Maire conclut la dernière séance de la mandature en remerciant les élus pour leur travail, leur investissement et leur souhaite bon vent pour l'avenir.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 23h15.